








**PARKINGS** et nombre de places

-  Parkings couverts
-  Parkings exclusivement abonnés
-  Parkings en enclos
-  Parking relais

**ZONES DE STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE**

-  Stationnement longue durée et résidents (gratuit de 12 h à 14 h). Code ParkNow 38003
-  Stationnement de courte durée limité à 2 h 30, et résidents. Code ParkNow 38002
-  Stationnement de courte durée limité à 2 h 30. Code ParkNow 38001

Les tickets achetés en zone verte ne sont pas valables en zone orange ou violette.

Mairie de Grenoble, 11 bd J.-Pain, 38000 Grenoble. Photos © Ville de Grenoble; T. Chenu. Imprimé sur papier 100 % recyclé et avec des encres végétales. Ne pas jeter sur la voie publique.



# Résidents

## Comment stationner à Grenoble



# Résidents

## Comment stationner à Grenoble ?

Désireuses de favoriser l'usage des modes de déplacements doux et alternatifs à l'automobile, **la Ville de Grenoble et la Métropole organisent le stationnement des résidents et des visiteurs.**

En incitant à la rotation, elles favorisent l'accès aux commerces et aux activités urbaines.

Par ailleurs pour répondre aux besoins des résidents du centre-ville, la Ville a instauré un tarif préférentiel et la Métropole propose différents abonnements dans les parcs.

De nouveaux aménagements de stationnement, des abonnements à tarif attractif, des modes de paiement plus adaptés, des modalités d'abonnement simplifiées : ce sont autant de mesures qui contribuent à faciliter la vie quotidienne des résidents grenoblois.



### Tarification pour les résidents

- > ticket mensuel : 12 € (pour 30 jours calendaires)
- > ticket semaine : 9 € (pour 7 jours calendaires)
- > ticket journée : 3 €

#### Peuvent bénéficier de cette tarification les habitants dont le domicile se situe :

- > à l'intérieur d'une zone de stationnement payant,
- > ou dans les rues piétonnes ou enclavées du centre-ville.

Le ticket résident est valable dans les zones vertes et violettes.

En zone orange, il n'est toléré que **de 9 h à 10 h.**

**À partir de 10 h, les résidents ne peuvent plus stationner en zone orange.**

Grenoble est divisé en 2 secteurs de stationnement

■ secteur 1 : (fond orange clair) : à l'ouest du boulevard Gambetta

■ secteur 2 : (fond jaune clair) : à l'est du boulevard Gambetta

**Le tarif résident s'applique dans le secteur de domiciliation du détenteur.**

### Démarches à effectuer

Pour obtenir un ticket résident, la démarche s'effectue en 2 temps.

#### 1. ENREGISTRER SON VÉHICULE

En ligne sur **MonGrenoble**

ou

Se présenter avec les pièces à fournir (Avis de taxe d'habitation et carte grise, libellés au même nom, prénom et adresse pour les 2 documents, si tel n'est pas le cas se référer aux cas particuliers notés sur le site de la Ville de Grenoble) dans un des lieux suivants :

##### > Pôle Accueil Relations Usagers

50, av. Maréchal-Randon  
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h  
et de 13 h à 16 h 30. Fermé le mardi après-midi

##### > Maison des habitants Chorier-Berriat

10, rue Henri-Le-Chatelier  
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h  
et de 13 h 30 à 16 h. Fermé le jeudi après-midi.

##### > Maison des habitants Bois d'Artas

1, chemin du Bois d'Artas  
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h  
et de 13 h 30 à 16 h. Fermé le jeudi après-midi.

L'immatriculation du véhicule est alors enregistrée dans la base de données des résidents, permettant ainsi d'acheter le ticket résident.

Cette démarche est **à renouveler une fois par an.**

#### 2. ACHETER SON TICKET RÉSIDENT

**Le ticket résident est dématérialisé :**

il est enregistré dans une base de données, et les agents de contrôle du stationnement en ont connaissance grâce à leurs terminaux de contrôle.

**Achat :**

> **en ligne sur MonGrenoble**

> **sur les horodateurs connectés**, c'est-à-dire équipés de la carte bleue : tous ceux des zones oranges et violettes, et certains en zone verte

> **en guichet, auprès du Pôle Accueil Relations Usagers.** Les paiements sont possibles en espèces, cartes bleues, ou chèques.

**Pour toute information : 04 76 76 36 36**

### Abonnements résidents dans les parkings couverts de la métropole

#### TARIFS AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2021

**Abonnement résident mensuel "nuit et week-end" (18 h à 9 h en semaine et les samedis et dimanches jusqu'au lundi 9 h)**

**Abonnement résident mensuel "24 h/24 h - 7j/7j**

**> tarif unique de 60 € pour les parkings :**

Estacade, Gare-Europole, Gare-Palais de justice, Notre-Dame-Musée, Parc Mistral-Mairie, Préfecture Les Halles, Presqu'île, Saint-Bruno, Victor-Hugo.

> Le Cèdre et Irvoy : **59 €**

### Réflexe P+R

Les parkings relais situés à proximité immédiate du réseau bus et tramway de l'agglomération proposent des formules alliant stationnement de son véhicule et titre de transport en commun.

**+ d'info : tag.fr**